

membres du conseil municipal			
en exercice	présents	procurations	absent(s)
55	53	2	0
délibéré : Adopté à la majorité			

**EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil municipal**  
**Séance du lundi 29 mars 2021**

Le lundi 29 mars 2021 à 17h00, le conseil municipal s'est réuni en mairie sur convocation du mardi 23 mars 2021 effectuée en application de l'article L2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

délibération n° D-2021-58
objet : Compte administratif 2020
rapporteur : Monsieur Jonathan BOCQUET
pièce(s)-jointe(s) : Annexe synthétique CA 2020

**Président :** Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL

**Présent-e-s :**

Madame Marwa ABDELLI, Madame Catherine ANAVOIZARD, Madame Maryse ARTHAUD, Monsieur Mahrez BENHADJ, Monsieur Mariano BERON-PEREZ, Madame Muriel BETEND, Monsieur Jonathan BOCQUET, Monsieur Alain BRISSARD, Madame Katia BUISSON, Madame Antoinette BUTET, Monsieur Paul CAMPY, Madame Danielle CARASCO, Monsieur Loïc CHABRIER, Monsieur Sébastien CHATAING, Monsieur Ikhlef CHIKH, Monsieur Antoine COLLIAT, Monsieur Stéphane COLSON, Monsieur Gaëtan CONSTANT, Monsieur Yann CROMBECQUE, Monsieur Lotfi DEBBECHE, Madame Virginie DEMARS, Madame Sylvie DONATI, Madame Agathe FORT, Monsieur Stéphane FRIOUX, Madame Laura GANDOLFI, Monsieur Mathieu GARABEDIAN, Monsieur Jacques GERNET, Monsieur Olivier GLUCK, Madame Aurore GORRIQUER, Madame Christine GOYARD GUDEFIN, Madame Morgane GUILLAS, Madame Melouka HADJ MIMOUNE, Monsieur Cyril HAULAND-GRONNEBERG, Monsieur Maxime JOURDAN, Madame Zemorda KHELIFI, Madame Aurélie LOIRE, Madame Cristina MARTINEAU, Monsieur Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA, Monsieur Floyd NOVAK, Monsieur Antoine PELCÉ, Madame Laure-Emmanuelle PRADELLE, Madame Emilie PROST, Monsieur Laurent QUIQUEREZ, Monsieur Julien RAVELLO, Madame Caroline ROGER-SEPPI, Madame Pauline SCHLOSSER, Madame Agnès THOUVENOT, Madame Sonia TRON, Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL, Monsieur Frédéric VERMEULIN, Madame Béatrice VESSILLER, Monsieur Jacques VINCE, Madame Anaïs D'HOSTINGUE.

**Procurations :**

Madame Sabrina BENHAIM donne pouvoir à Virginie DEMARS, Monsieur Prosper KABALO donne pouvoir à Loïc CHABRIER.

L'assemblée élit pour secrétaire de séance Madame Marwa ABDELLI.

Mesdames, Messieurs,

Le **compte administratif 2020** récapitule l'ensemble des recettes et des dépenses intervenues au cours de l'exercice budgétaire. Il fait apparaître les restes à réaliser qui seront repris dans une décision modificative et permet de calculer le résultat de l'exercice 2020.

Total des dépenses d'ordre et réelles : **191 506 517,15 €**  
Total de recettes d'ordre et réelles : **217 158 605,41 €**  
Ces chiffres intègrent le résultat reporté de l'exercice précédent.

Le résultat global de clôture est, après prise en compte des restes à réaliser d'investissement : **7 898 324,75 €**

Si l'on s'intéresse aux résultats réels propres à l'exercice et à leur évolution, ils sont les suivants :

En M€	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Variation 2020/ 2019
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	161,05	154,19	-4,26%
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	123,30	124,19	0,72%
<b>Épargne brute</b>	37,75	30,01	-20,51%
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	42,34	42,19	-0,37%
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	58,87	38,87	-33,98%

Les recettes réelles de fonctionnement connaissent une baisse de 4,26 % et les dépenses de fonctionnement une progression de 0,72 %. L'exécution de l'exercice 2020 est bien entendu, fortement affectée par la crise sanitaire qui s'est déclarée en mars. Il convient donc de pondérer les analyses qui pourront être faites sur la base des données de l'exercice. Cependant la distinction entre les opérations courantes, qui permettent de calculer l'épargne de gestion et la totalité des opérations qui réintègrent les opérations exceptionnelles et financières qui définissent l'épargne brute fait apparaître une évolution sensiblement différente en matière de recettes notamment.

Les évolutions respectives des seules recettes et dépenses courantes, sont alors de -0,26 % et +0,61 %.

Globalement, l'effondrement des recettes des services à la population, fortement concernées par les diverses formes et durées de confinement a été compensé par l'évolution de la fiscalité directe locale et la bonne tenue des droits de mutation. Le différentiel entre l'évolution totale des recettes de fonctionnement et recettes de gestion courante provient du fort volume de cessions de biens immobiliers et mobiliers en 2019 qui s'est élevé à 7,34 M€ contre 0,93 M€ en 2020. En matière de dépenses de fonctionnement, l'évolution, retraitée des Invites en 2019 fait apparaître une hausse proche de +1,8 %. Ces données ne sont pas retraitées des mesures prises dans le cadre de la pandémie qui a affecté la plus grande partie de l'exercice 2020.

## Section d'investissement

### Dépenses d'investissement

Les dépenses réalisées s'élèvent à **38 866 805,40 €** au titre des dépenses réelles et **8 715 318,55 €** au titre des dépenses d'ordre. Elles sont de **55 254 874,33 €** en ajoutant le déficit reporté de l'exercice 2019 (**7 672 750,38 €**). Les restes à réaliser représentent **18 158 165,51 €** en dépenses et **404 402 €** en recettes.

**Dépenses réelles d'investissement** **38 866 805,40 €**

**Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)** **3 994 608,20 €**

Les opérations réalisées sur ce chapitre sont de trois types. Le premier porte sur le remboursement de la part de capital d'emprunt classique (3,59 M€) qui continue de croître (pour mémoire 2,74 M€ en 2019) en relation avec l'accroissement du stock de dette. Le deuxième concerne l'emprunt revolving, ligne d'emprunt assortie d'une option de trésorerie. Celui-ci s'est éteint en 2020 avec une dernière échéance de 0,4 M€.

Le reliquat concerne des remboursements de cautions, déposées par des tiers notamment dans le cadre de contrats de locations portant sur des biens appartenant à la collectivité.

## Subventions d'équipement versées (chapitre 204)

5 404 783,59 €

Il s'agit des subventions versées et destinées au financement de dépenses d'investissement d'organismes publics ou privés. Elles régressent par rapport à l'exercice 2019 (-4,73 M€ soit -46,66 %). En 2020, les subventions ont concerné notamment :

- la construction de la nouvelle résidence Château-Gaillard (3,54 M€) par Est Métropole Habitat,
- le soutien à la recapitalisation de la SPL Pôle Funéraire Public par le syndicat des Pompes Funèbres Intercommunales de l'agglomération Lyonnaise (0,446 M€),
- des opérations de construction de logements locatifs sociaux financées par des prêts PLUS ou PLAI (prêt locatif à usage social et prêt locatif aidé d'intégration 0,396 M€),
- la rénovation des installations du Rhône Sportif, espaces sportifs et de réception de public (0,125 M€), des dépenses d'équipement et de travaux réalisés par diverses associations culturelles (0,306 M€) dont le TNP (0,22 M€),
- l'aide à la performance énergétique à destination de personnes privées (0,23 M€), PIPA politique de la ville (35 K€) ou les PIG Loyers maîtrisés (8 K€).

Le montant des restes à réaliser du chapitre 204 est de 5,49 M€. Il s'agit de crédits inscrits non encore consommés du fait de l'état d'avancement des opérations subventionnées. Cela concerne principalement :

- l'aide au CCO pour la réalisation du projet l'autre Soie (1,25 M€),
- la rénovation de la cuisine de la résidence Jean Jaurès par Est Métropole Habitat (0,677 M€) et le soutien à l'équipement de la nouvelle résidence Château-Gaillard par le CCAS (0,35 M€),
- le PUP Bussière (0,427 M€) avec 0,22 M€ pour la Convention de Maîtrise d'Ouvrage Unique conclue avec la Métropole pour l'aménagement de la placette et 0,2 M€ pour l'acquisition, à l'achèvement du PUP, des terrains d'assiette des jardins,
- des fonds de concours à la métropole de Lyon (0,75 M€) pour la contribution à l'équilibre de la Zac la Soie (0,63 M€), la requalification du cours E. Zola (50 K€) et la démarche artistique Zac de la Soie (73 K€),
- la mise en œuvre de dispositifs d'audit et de rénovation thermique à destination des personnes privées (1,17 M€) ou des bailleurs sociaux (0,285 M€),
- des subventions d'équipement pour le bâti au profit de la copropriété Saint-André (0,26 M€), PIPA politique de la ville (0,17 M€) et PIG immeubles sensibles (66 K€).

## Autres immobilisations financières (chapitre 27)

3 470 508 €

Ce chapitre est marqué en 2020 par des opérations d'avances conséquentes. Tout d'abord le versement d'une avance en compte courant d'associé à la SVU dans l'attente d'une recapitalisation (1,5 M€ délibération 2020-70 du 17/2/2020). Toujours à la SVU, a été versée une première avance de trésorerie liée au Contrat de Revitalisation de l'Activité Commerciale cours Tolstoï (1,65 M€ délibération 2019-249 du 27 mai 2019).

La ville a aussi participé au fond régional d'urgence « Micro-entreprises et Associations » à hauteur de 297 K€.

Enfin, la ville attribue aux agents municipaux une aide remboursable à caractère social qui est considérée sur le plan comptable comme une immobilisation (23 K€ en 2020).

Le montant de ces avances est remboursable sur la base d'un échancier prédéfini, propre à chaque opération.

## Opérations pour compte de tiers (article 4541)

9 850 €

Ce chapitre correspond à des travaux réalisés dans le cadre d'une intervention d'office effectuée pour le compte d'un tiers dans le cadre des pouvoirs de police du maire en matière d'hygiène et de salubrité. Les sommes engagées font l'objet d'un recouvrement auprès des tiers concernés. En l'occurrence, il s'agit plus précisément de l'annulation d'un titre émis indument à l'encontre d'un tiers homonyme du véritable débiteur. Le titre a été réémis à l'encontre du bon redevable.

Les dépenses réelles d'équipement (chapitres 20, 21 et 23) s'élèvent à 25 987 055,41 € contre 45,14 M€ au CA 2019(-42,4 %). Les principaux investissements réalisés sur chacun de ces trois chapitres sont les suivants.

## Immobilisations incorporelles (chapitre 20)

2 486 126,67 €

Les dépenses réelles de ce chapitre représentent **9,57 % des dépenses réelles d'équipement**. Elles sont en hausse de 11,58 % par rapport à 2019 (2,23 M€).

Ce chapitre enregistre, entre autres, les dépenses relatives aux frais d'études préalables à la définition de travaux (1,827 M€) et à l'acquisition de logiciels, de licences informatiques et brevets (0,597 M€).

Les études (2031) réalisées ont notamment concerné :

- Scolaire avec l'extension et la restructuration du Groupe Scolaire (GS) Renan Sud (0,25 M€), les relevés topographiques et de réseaux associés aux travaux de désimperméabilisation et de végétalisation des cours d'écoles (35 K€), les diagnostics des toitures GS Descartes, Saint-Exupéry et Truffaut (20 K€). La fin des études pour la construction GS Simone Veil (0,17 M€), la mise en accessibilité et l'isolation thermique par l'extérieur GS Louis Armand (87 K€), la modification des menuiseries GS Lakanal (15 K€), la mise en conformité électrique GS Jacques Prévert (6 K€) et la mise en place de modulaires supplémentaires pour le GS transitoire Simone Veil (6 K€),

- Sports avec la création d'une tribune et de locaux pour le rugby (0,18 M€), la rénovation des bulles de tennis (51 K€), opérations toutes deux situées stade Boiron Granger; des diagnostics avant travaux (19 K€) sur le CNEG et l'évolution des piscines (10 K€) et la fin des études pour la construction du nouveau gymnase de Cusset (0,24 M€),

- Petite enfance avec la restructuration du RAM Renan Sud (45 K€) et l'achèvement des études pour la construction de l'EAJE Simone Veil (56 K€),

- Culture avec l'aménagement d'un équipement cinéma/jeunesse ZAC des Gratte-ciel (56 K€), l'amélioration du confort d'été de l'ENM (24 K€) et la mise en place du rafraîchissement de locaux à la MLIS (5 K€),

- Administration générale avec la réalisation de diagnostics et la conception de la signalétique de l'hôtel de ville (11 K€) et la fin des études pour l'aménagement de la maison de service public des Buers (3 K€),

- Espaces extérieurs avec la réalisation d'études préalables à l'installation de vidéo-protection (9 K€), d'éclairage public sur le campus de la Doua (8 K€), les études de maîtrise d'œuvre des jardins partagés et le passage piéton PUP Alstom (12 K€), du mail piéton du projet Buers Nord dans le cadre du NPNRU (14 K€), la restructuration du square de la Roseraie (16 K€), la désimperméabilisation du parvis du Rize (15 K€) et les études d'usages et d'opportunités d'aménagement du parking Raphaël de Barros (14 K€),

- Informatique avec notamment la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour mise en œuvre du nouveau logiciel de gestion du patrimoine (38 K€), l'élaboration de la future stratégie numérique de la ville (31 K€), les études préalables à la migration de la messagerie électronique en logiciels libres (18 K€), à la dématérialisation des flux métiers, à la signature et au parapheur électronique et à l'archivage probant ou non (15 K€) et l'évolution du système d'information (16 K€).

**En matière d'acquisition de logiciels informatiques (2051)**, les dépenses (0,597 M€) ont porté notamment sur l'évolution du dispositif de gestion de la relation numérique à l'utilisateur, des sites internet, l'application mobile et l'intranet (0,1 M€), l'achat du nouveau logiciel de gestion du patrimoine (59 K€), l'évolution du système de gestion financière (32,8 K€), la gestion des forfaits post-stationnement (18 K€), la mise en œuvre du télétravail en lien avec la crise sanitaire (0,11 M€), les besoins divers des services et les évolutions de l'infrastructure du système d'information (0,276 M€).

Les restes à réaliser s'élèvent à 1,411 M€. Ils correspondent notamment :

- à l'inventaire du patrimoine bâti (27 K€),

- aux concessions et droits (0,33 M€) avec des logiciels de gestion finances (70 K€), du patrimoine (66 K€), de marchés publics (17,5 K€), diverses licences (50 K€) et les divers autres besoins des services municipaux,

- aux études préalables aux travaux (1,04 M€) avec notamment les études liées aux projet de cinéma et locaux jeunesse Zac Gratte-Ciel (0,22 M€), Chamagnieu (78 K€), annexe de l'Hôtel de Ville (43 K€), complexe sportif des Iris (42 K€), EAJE Gratte-Ciel (38 K€), Centre Nautique Etienne Gagnaire (26 K€), le pôle sportif Carré de Soie (18 K€), GS Camus (37 K€), Croix Luizet (32 K€), Armand (32 K€), parvis du Rize (26 K€), PUP Alstom (24 K€), GS Herriot (18 K€), Hôtel de ville (22 K€), MLIS (18 K€) et ossuaire du cimetière (14 K€).

**Immobilisations corporelles (chapitre 21)**

**6 538 850,02 €**

Ce chapitre regroupe les crédits consacrés aux immobilisations corporelles (terrains, constructions, installations, matériels et outillage techniques). Les dépenses réelles de ce chapitre représentent **25,16 % des dépenses réelles d'équipement**, en baisse de -4,44 % par rapport à 2019 (6,84 M€).

En 2020, la ville, en matière foncière, a procédé au règlement de 1,61 M€ dont :

- 0,42 M€ pour un acompte de 50 % en vue de l'acquisition à la CAF du 17, rue Proudhon occupé par le Centre Social des Buers,
- 1,054 M€ au titre de l'aménagement des espaces primaires de la Zac la Soie dans le cadre de la Convention de Maîtrise d'Ouvrage Unique.

Les autres dépenses d'immobilisations corporelles ont essentiellement concerné l'achat :

- de matériel technique et d'outillage (0,104 M€),
- d'installations générales (0,5 M€),
- d'installations, matériels et outillages de voirie (0,44 M€),
- de mobilier (0,737 M€) notamment pour le scolaire (0,37 M€) et les services,
- de matériel de transport (0,46 M€),
- de matériel de bureau, d'informatique et téléphonie (0,86 M€) afin de répondre aux besoins d'équipement ou de renouvellement des matériels utilisés par les services avec l'accent mis sur le télétravail suite à la crise,
- d'autres immobilisations (1,37 M€) dont 0,36 M€ pour l'acquisition de modulaires liés au transfert d'une partie des services techniques sur le site des ateliers rue Dupeuble.

Les reports (4,65 M€) concernent des matériels et mobiliers destinés à répondre aux besoins des services municipaux. Il s'agit entre autres de matériels de transports (2182) afin de renouveler le parc dans le cadre du dispositif de la ZFE (0,6 M€), de matériels informatique et de bureau (2183) avec 0,51 M€ dont 0,194 M€ pour les groupes scolaires et 0,31 M€ pour les services, de matériels divers (2188) pour 0,315 M€ avec notamment l'équipement des Ateliers Dupeuble (0,1 M€) et de mobilier (2184) 0,294 M€ dont 0,19 M€ de matériel scolaire.

A cela s'ajoutent, la participation à la Convention de Maîtrise d'Ouvrage Unique PUP Bussière, placette et cheminements (0,22 M€); l'acquisition de biens immobiliers (2,16 M€) dont les biens situés 141, cours E. Zola (1,43 M€), 5, rue Rouget de L'Isle secteur de la Feysine (0,21 M€) et 88, rue H Kahn (0,3 M€).

### **Immobilisations en cours (chapitre 23)**

**16 962 078,92 €**

Les dépenses réelles de ce chapitre représentent **65,27 % des dépenses réelles d'équipement** en baisse de -52,98 % par rapport à 2019 (36,07 M€). Il s'agit de travaux réalisés dans les divers domaines notamment :

- Scolaire avec l'achèvement des travaux de construction GS Rosa Parks (0,92 M€), d'extension et de restructuration GS Berthelot (0,46 M€) et de la maternelle Pasteur (0,53 M€). La réalisation des travaux de désimperméabilisation et de végétalisation des cours de l'élémentaire Pasteur et des maternelles Camus et Anatole France (0,48 M€), la reprise de l'étanchéité et la végétalisation de la toiture GS Nigritelle Noire (0,22 M€), l'extension des locaux GS Albert Camus (0,16 M€), le remplacement des menuiseries extérieures GS Lakanal (0,11 M€) et François Truffaut (0,2 M€), le réaménagement de blocs sanitaires GS Louis Armand (0,1 M€), Anatole France (0,13 M€) et Nigritelle Noire (48 K€); la mise en conformité des installations électriques maternelle Prévert (80 K€), l'aménagement d'espaces complémentaires maternelle Saint Exupéry (91 K€). La rénovation de sols GS Château Gaillard (46 K€) et Anatole France y compris leur désamiantage (0,12 M€), la réfection de peintures GS Lazare Goujon (74 K€), Edouard Herriot (50 K€) et Jean Jaurès (53 K€), la mise en place de contrôles d'accès sur les portes extérieures GS Nigritelle Noire, Jules Guesde, Louis Pasteur et Saint-Exupéry (96 K€) ainsi que les travaux d'extension GS provisoire Simone Veil (0,33 M€) et le démarrage des travaux préparatoires du futur GS Simone Veil définitif (0,19 M€),

- Culture - Jeunesse avec des travaux de sonorisation et d'éclairage (passage en Leds) au cinéma Le Zola (32 K€), de menuiseries et d'agencement de la banque de prêt à la MLIS (35 K€), mise en place d'un rafraichissement locaux du Bureau Information Jeunesse (24 K€) et réfection des murs de scène (38 K€) ainsi que fin des travaux de remplacement du système de gestion technique centralisé au TNP (14 K€),

- Vie associative avec l'achèvement des travaux d'extension et de restructuration de la maison de quartier des Brosses (0,13 M€) et la fin de la réfection et de la mise en accessibilité des sanitaires du CCVA (0,13 M€),

- Centres sociaux avec le réaménagement des locaux et l'accessibilité du centre social Cyprian (0,36 M€),

- Petite enfance avec la fin des travaux du nouvel EAJE Helen Keller (0,45 M€), de l'aménagement de l'EAJE Maisons Neuves (68 K€) et le démarrage des travaux préparatoires EAJE Simone Veil (49 K€),

- **Sports** avec l'achèvement du complexe sportif Alexandra David-Neel (1,2 M€), du terrain sportif de proximité Galline/Salengro (0,25 M€) et des travaux de filtration de la piscine des Gratte-ciel (0,12 M€); la rénovation des installations thermiques et de l'étanchéité salle des Gratte-Ciel (0,47 M€), les travaux de modification des installations hydrauliques et solaires du Centre Nautique Etienne Gagnaire (0,19 M€). Ont été réalisés par ailleurs la couverture du pas de tir à l'arc du complexe sportif Armand (92 K€), des travaux d'étanchéité et d'électricité à l'Astroballe (68 K€) et le remplacement de l'éclairage gymnase Jouhaux (60 K€),
- **Administration générale** avec la fin des travaux de restauration des menuiseries extérieures (0,96 M€) et la réfection des installations électriques de l'hôtel de ville (0,43 M€); les travaux d'aménagement des niveaux 2 et 3 de la mairie annexe (0,44 M€), la fin de l'aménagement du site Dupeuble pour l'installation des constructions modulaires destinés à la Direction des Espaces Publics et Naturels (0,29 M€) ainsi que l'aménagement de la Maison de Service Public des Buers au Clos Caroline (0,16 M€) et la réfection des toitures des ateliers de mécanique auto Frappaz (71 K€),
- **Accessibilité** avec la mise en accessibilité des GS Louis Armand (0,14 M€), Emile Zola (0,11 M€), Anatole France (66 K€) et Jules Guesde (26 K€), du gymnase de Saint-Jean (30 K€) et du nouveau cimetière (14 K€),
- **Eclairage public** avec les travaux campus de la Doua (0,145 M€), cours Emile Zola dans le cadre de son réaménagement (0,12 M€), la mise en lumière de l'Hôtel de Ville (80 K€), GS Rosa Parks (47 K€), de l'œuvre d'art place Myriam Makeba ZAC Carré de Soie (57 K€). Les travaux d'enfouissement et de rénovation de l'éclairage public rue Pierre Voyant (36 K€), la remise en état de l'éclairage rue Nicolas Garnier (28 K€), les travaux d'enfouissement, de dévoiement et de déplacement de réseaux rue du 8 mai 1945 (63 K€), la remise en état de l'impasse du Roulet (33 K€) et le tirage de fibre optique (77 K€),
- **Espaces verts** avec les travaux d'aménagement du passage piétonnier îlot Galline Salengro (0,152 M€), la remise en état des sols du nouveau cimetière (94 K€), des boisements du parc du château de Chamagnieu (0,12 M€), d'allées et serrurerie parc de la Feyssine (57 K€), achèvement des travaux du passage Rollet/Lafargue (49 K€), la remise en état des revêtements sableux des canisites (17 K€), la rénovation de l'aire de jeux place des Arts (19 K€), les travaux de rénovation de la fontaine place Lazare Goujon (16 K€), de l'aire de jeu GS Jean Jaurès (17 K€), la pose de clôtures sur les jardins familiaux à St Jean (78 K€) et de lisses basses aux abords de la voirie (47 K€).

Les **restes à réaliser** du chapitre 23 s'élèvent à 6,53 M€, ils concernent notamment les domaines :

- de l'éducation avec les opérations des GS Rosa Parks (0,15 M€), Perrin (0,14 M€), Armand (76 K€), Tonkin (48 K€), Lakanal (35 K€), A. France (33 K€), Saint Exupéry (28 K€), Guesde (26 K€), Ferry (24 K€) Moulin (22 K€) et du centre de plein air de Chamagnieu (20 K€),
- petite enfance avec l'EAJE terrain des Sœurs (0,21 M€),
- culturel avec des travaux incendie et façades de la MLIS (97 K€),
- sportif avec les travaux au stade Moulairé (0,26 M€), CNEG (0,19 M€), tennis Boiron granger (0,125 M€), salle et stade des Iris (84 K€), piscine Bouloche (67 K€), stade Guesde (61 K€), salle des gratte-Ciel (38 K€), gymnase Fournière (27,5 K€), Astroballe (23 K€),
- associatif avec la maison sociale de Cyprien (0,4 M€), rénovation des sanitaires du CCVA (0,11 M€), l'extension de la MQB des Brosses (20 K€), travaux à la Péralière (47,6 K€) et à l'espace Tonkin (29 K€),
- de l'aménagement urbain et paysager avec des travaux de génie civil sur les réseaux d'éclairage à la Doua (0,55 M€), les renforts de réseaux électriques HTA (0,63 M€), le cheminement Galline-Salengro (57 K€), le parvis du Rize (0,27 M€), les jardins ouvriers (60 K€) et la mise en lumière de l'Hôtel de Ville (54 K€),
- administratif avec des travaux d'agencement de la Maison de Services Publics Clos Caroline (0,21 M€), à la mairie annexe (0,18 M€), cimetières avec la réhabilitation de l'ancien carré médical (0,17 M€), le parking Verlaine (30 K€) et les ateliers municipaux rue Dupeuble (20 K€),
- de l'accessibilité GS Armand (0,24 M€) et stade Séverine (49 K€).

Sont aussi reportés des crédits liés à la préemption de biens immobiliers (0,81 M€) dont des locaux 88, rue H. Kahn (0,73 M€) et la démolition du 396, Cours E. Zola (78 K€).

**Les dépenses d'ordre d'investissement** d'un montant de **8 715 318,55 €** relèvent de deux chapitres :

- le chapitre 040 (opérations d'ordre de transferts entre sections)
- le chapitre 041 (opérations patrimoniales).

**Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)**

**703 849,06 €**

Ce chapitre comptabilise les reprises sur les subventions d'investissement perçues, relatives à des immeubles productifs de revenus. Ceci correspond à un amortissement des subventions encaissées (0,679 M€). Il intègre par ailleurs les moins-values comptables constatées lors de la cession de biens (24 K€). La contrepartie de ces opérations est inscrite en recette d'ordre de fonctionnement au chapitre 042.

### **Opérations patrimoniales (chapitre 041)**

**8 011 469,49 €**

Ce chapitre enregistre les opérations patrimoniales c'est-à-dire les opérations d'ordre au sein de la section d'investissement. Ces opérations correspondent à des intégrations de frais d'études (1,478 M€) et d'avances liées à des travaux ou des préemptions (6,13 M€). Il s'agit notamment d'avances à la SERL pour le GS Rosa Parks, mais aussi la préemption de locaux commerciaux cours Tolstoï, du 59bis-61, cours de la République. Un mandat de 0,4 M€ a été émis à l'article 16441 afin de solder les opérations réalisées sur l'emprunt revolving assorti d'une ligne de trésorerie. La contrepartie de ces opérations est une recette d'ordre en section d'investissement (chapitre 041).

### **Recettes d'investissement**

Les recettes d'investissement (**réelles et d'ordre**) s'élèvent à 62 260 377,75 €, une évolution de -15,76 % par rapport à 2019 (73,91 M€). Les restes à réaliser en recette d'investissement pour l'exercice 2020 s'élèvent à **404 402,00 €**.

Les **recettes réelles d'investissement** s'élèvent à **42 186 025,36 €**, en intégrant l'excédent de fonctionnement 2019 capitalisé (21 333 253,13 €). Sans prise en compte de ce dernier, les recettes réelles représentent 20 852 772,23 € en baisse de -9,96 % par rapport à l'exercice 2019. Le montant des opérations d'ordre atteint **20 074 352,39 €**.

### **Recettes réelles d'investissement**

**42 186 025,36 €**

### **Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10) €**

**27 005 221,18**

Ce chapitre enregistre une croissance de 12,09 % par rapport à 2019 (24,09 M€). Ces 27 M€ se répartissent ainsi :

- **21,33 M€** d'excédent de fonctionnement capitalisé consécutif à l'affectation des résultats 2019, contre 19,18 M€ sur l'exercice précédent soit une évolution de +11,21%,
- **5,48 M€** au titre du fonds de compensation de la TVA en progression de 16,17 % (4,71 M€ en 2019). C'est un reversement forfaitaire par l'État, avec décalage d'un an, basé sur les dépenses réelles d'équipement de la ville réalisées en 2019 qui étaient en hausse conséquente par rapport à l'exercice 2018,
- **0,194 M€** pour la taxe d'aménagement (similaire à 2018 et 2019) correspondant au reversement de 1/8<sup>ème</sup> de la taxe d'aménagement perçue par la Métropole de Lyon générée par les autorisations d'urbanisme accordées sur le territoire de la commune. Cette stagnation est la résultante d'une action de la Direction générale des Finances Publiques, lancée depuis juillet 2018 pour récupérer des indus de taxe d'aménagement résultant des modifications ou annulations de permis postérieurs aux encaissements qui conduisent à rembourser les redevables taxés. A cela s'ajoutent des difficultés pour la DGFIP à différencier l'ancienne part départementale affectée désormais à la métropole. Pour ces raisons, le montant 2018 est reconduit par la Métropole dans l'attente de l'achèvement des travaux de contrôle menés en concertation avec la DGFIP.

### **Subventions d'investissement reçues (chapitre 13)**

**15 105 989,61 €**

Ces subventions connaissent une forte croissance par rapport à 2019. Elles ont été versées principalement par :

- la **Métropole de Lyon** à hauteur de 11,53 M€ dont 10,59 M€ au titre de la ZAC de la Soie et 0,93 M€ au titre de différents Projet Urbain Partenarial (PUP) récupérés sur les promoteurs concernés,
- la **SERL** 0,33 M€ au titre de la participation de la réalisation de l'équipement petit enfance H. Keller,
- la participation de **promoteurs immobiliers** dans le cadre des différents PUP (0,53 M€),
- **le C.A.F. de Lyon** pour un montant global de 0,787 M€ dont 0,687 M€ pour la crèche H. Keller,
- **la région Auvergne-Rhône-Alpes** (0,6 M€) et **le Centre National pour le Développement du Sport** (0,583 M€) ont financé le nouveau complexe sportif Alexandra David-Néel situé ZAC Gratte-ciel.

### **Section de fonctionnement**

Les recettes réelles de fonctionnement ont atteint 154 194 378,60 € et les dépenses réelles de fonctionnement 124 188 759,92 €. Le taux d'autofinancement, épargne brute rapportée aux recettes réelles (retraitées des cessions), s'établit à

18,97 % moindre par rapport au CA 2019 (19,55 %). L'épargne brute hors cessions, en valeur absolue, baisse de -4,37 % soit -1,32 M€. La crise sanitaire a fortement influencé l'activité des services municipaux tant en dépenses qu'en recettes. Il apparaît dès lors que certaines évolutions ne peuvent être considérées comme pleinement représentatives dans le cadre d'une analyse tendancielle.

## Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement qui s'élèvent à 136 251 642,82 €, se répartissent en dépenses réelles (124 188 759,92 €) et dépenses d'ordre (12 062 882,90 €).

### Les dépenses réelles de fonctionnement

**124 188 759,92 €**

Dépenses réelles de fonctionnement	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Variation
<b>Charges générales 011</b>	22 823 395,26	20 236 958,73	-11,33%
<b>Frais de personnel 012</b>	75 067 757,09	77 755 873,20	3,58%
<b>Atténuation de produits 014</b>	1 587 217,00	1 562 434,45	-1,56%
<b>Autres charges 65</b>	23 220 460,00	23 920 199,40	3,01%
<b>Groupes politiques 656</b>	107 623,94	79 537,26	-26,10%
<b>Charges financières 66</b>	225 662,66	241 873,53	7,18%
<b>Charges exceptionnelles 67</b>	210 025,40	391 883,35	86,59%
<b>Dotations aux provisions 68</b>	59 378,00	-	-100,00%
<b>TOTAL</b>	<b>123 301 519,35</b>	<b>124 188 759,92</b>	<b>0,72%</b>

### Charges à caractère général (chapitre 011)

**20 236 958,73 €**

Ce chapitre concerne notamment les achats de fluides, de fournitures, les services extérieurs, impôts et taxes. Il porte sur 16,3 % des dépenses réelles de fonctionnement en baisse de -11,33 % (22,82 M€ en 2019). Il convient de préciser que l'exercice 2020 était caractérisé par l'absence de manifestation des Invites qui porte essentiellement sur ce chapitre.

Concernant les fluides hors carburant, les dépenses s'élèvent à 4,36 M€ (-9,98 %).

Les dépenses d'eau et d'assainissement (60611) à 0,557 M€ sont quasi stables (-1,36 % soit - 7 K€).

La forte baisse (-9,4 % soit -247 K€) de 2,63 M€ à 2,38 M€ des dépenses d'électricité est la résultante de la baisse de consommation liée à la fermeture d'équipements lors des diverses périodes de confinement et de restriction d'activité.

Il en est de même pour les dépenses de gaz 0,886 M€ (-19,36 % soit -0,21 M€) à quoi s'ajoutent le raccordement de la salle des gratte-Ciel au réseau de chauffage urbain et pour une partie moindre, la baisse du prix d'achat du gaz, obtenue dans le cadre du nouveau marché passé par le groupement d'achat du Sygerly à compter d'août 2020.

Ces deux fluides relèvent de la nature 60612 qui diminue donc globalement de -12,3 % à 3,27 M€.

Les dépenses de chauffage urbain (60613), +9 K€ à 0,502 M€ (+1,87 %) intègrent les effets de la crise sanitaire mais aussi le raccordement de la salle des Gratte-Ciel, évoqué ci-dessus, ainsi que deux sites supplémentaires : le complexe sportif Alexandra David-Néel et le groupe scolaire Rosa Parks.

Les combustibles (60621) 64,8 K€ (-24 K€ soit -37,3 %) concernent essentiellement le site de Chamagnieu.

Les carburants (60622) diminuent de 17,5 % à 0,169 M€ (-36 K€). Au-delà de la crise, le rythme de remplissage des cuves des ateliers joue sur les volumes financiers mobilisés annuellement. En l'occurrence, la crise sanitaire a eu un effet sur les volumes consommés d'une part et dans une moindre mesure sur les coûts des carburants.

Le poste des achats destinés à l'alimentation (60623) est en baisse comparé à 2019 1,34 M€ (soit -251 K€, -15,8 %). Ceci est lié à la fermeture de la restauration scolaire pendant la plus grande partie du premier semestre 2020. Cela a fortement impacté le nombre de repas produits, 740 000 contre 1 087 000 en 2019.

Ce chiffre comprend 52 000 repas produits pour le compte du CCAS. En effet, la mutualisation des productions culinaires avec le CCAS a connu une accélération lors de la crise du COVID qui a conduit la cuisine centrale à reprendre en urgence la fabrication des repas des seniors de mi-mars à fin juin 2020.

Du fait du contexte, l'exercice 2020 ne sera pas représentatif d'une évolution des pratiques d'achats en matière de denrées alimentaires au regard de la loi Egalim. En 2019, le pourcentage d'achat de produits labélisé AB était de 11.35%.

Si la part des produits bio et locaux dans le total des approvisionnements reste aujourd'hui modérée, elle ne traduit pas l'important travail réalisé de repérage et d'accompagnement de producteurs locaux. Il permet d'intégrer progressivement de nouveaux fournisseurs voire de leur donner la stabilité nécessaire pour s'engager dans un processus de conversion vers l'agriculture biologique. Ainsi, 5 marchés spécifiques (produits laitiers, maraîchage, fruitiers...) avec des partenaires locaux ont été élaborés en 2020, pour une mise en œuvre en 2021.

Concernant les postes de produits de traitement (60624), d'entretien (60631), d'équipement (60632) et les fournitures non stockées (60628), ils sont en hausse de +13,3 % soit +0,196 M€ à 1,674 M€. L'accroissement des fréquences de nettoyage et la spécificité des produits nécessaires, notamment à la direction de l'Education a conduit à une hausse substantielle des consommations.

Les fournitures administratives (6064) et autre type (6068) sont en réduction de -7,05 % à 0,243 M€ (0,262 M€ en 2019). La baisse est équivalente sur les deux natures de prestation. Les fournitures scolaires (6067) sont quasi stables à 0,278 M€ (+ 1,9 %).

Les vêtements de travail (60636) progressent de façon importante à 0,638 M€ (+0,44 M€ soit + 228 %). Ce montant est habituellement dépendant des périodes de renouvellement qui induisent une variation en fonction des années, mais également du nombre de personnes concernées et des recrutements. L'exercice a été marqué par la nécessité d'acquérir des masques charlottes, sur-blouses... pour permettre aux agents de réaliser leurs missions dans les conditions sanitaires adéquates.

Les locations mobilières (6135) à 0,487 M€ sont en baisse de 0,258 M€ à 0,23 M€ soit -53 % avec l'absence de manifestation des Invites et de biennale des associations.

Les locations immobilières (6132) et les charges locatives et de copropriété (614) sont en baisse de -19,7 % soit -0,2 M€ à 0,83 M€. Les locations immobilières sont concernées avec notamment la résiliation de baux pour les locaux du boulodrome de l'Est acquis par la ville fin 2019 et l'effet résiduel de la fermeture de la crèche Désiré Gay. Les charges de copropriété évoluent elles aussi à la baisse, suite à d'importants travaux, financés en 2019, dans la copropriété qui abrite l'annexe de l'hôtel de ville. Ces charges de copropriété sont fonction des décisions d'entretien prises par les assemblées générales et évolutives.

Les contrats de prestation de services (611) sont en diminution à 0,698 M€ (-29,4 % soit -290 K€) en relation avec les contrats d'achat de places en crèche qui se sont achevés en juillet 2019 avec un effet report sur 2020 et en juillet 2020. A cela s'ajoute l'enlèvement de véhicules dont la fréquence a diminué au premier semestre.

L'entretien des terrains (61521) est stable (+ 0,8 % à 0,64 M€). Cela concerne les espaces verts comme les terrains sportifs et les cimetières.

L'entretien du bâti (615221/615228) à 0,535 M€ est lui aussi stable (-4 K€ soit -0,7 %). Les coûts sont fonction des surfaces concernées et des travaux d'intervention sur le patrimoine. Cette nature affectée au correctif répond donc à l'impondérable, variable d'un exercice sur l'autre. Elle intègre aussi les contrôles réalisables selon des périodicités variables et des périmètres différents d'une année sur l'autre.

L'entretien des réseaux (615232) passe à 0,18 M€ (+7 % soit + 12 K€). Cela concerne l'éclairage public et le réseau de vidéo-surveillance, les dépenses sont fonction de l'accompagnement des travaux de rénovation, du moindre besoin d'opérations de remplacement des appareils vétustes ou de remise en état.

Les frais de maintenance (6156) sont légère baisse de -56 K€ à 1,166 M€ soit -4,56 %.

Les frais d'assurance (6161 et 6168) passent de 0,32 M€ à 0,29 M€ (-10,4 % soit -33 K€). Les primes versées sont calculées en fonction des risques déclarés, de la sinistralité et des tarifs appliqués par les assureurs. Le renouvellement du contrat en 2018 a permis une mise en cohérence des primes prévisionnelles et des garanties accordées. Il a imposé le transfert des frais de courtage à l'article 6226 (honoraires) en 2020, justifiant la baisse.

Les versements à des organismes de formation (6184), 0,25 M€ (-0,22 M€ soit -46,7 %) portent sur des formations suivies par les agents, collectives ou individuelles. Elles viennent en complément des formations réalisées par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, financées via la contribution de la ville sur sa masse salariale. Des formations spécifiques ponctuelles sont réalisées en fonction des besoins des services et des agents. Le recours aux

technologies d'information et communication en réponse aux restrictions de circulation, malgré son important développement, n'a pu permettre de mener à bien l'ensemble du programme de formation envisagé initialement.

Les autres frais divers (6188) sont en nette légère baisse à 0,219 M€ (soit -7,26 % soit -17 K€). Cela intègre les frais d'impression des bulletins de paye, la prestation de recouvrement mise en œuvre par l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) du Forfait Post Stationnement (FPS), des prestations liées aux Invites ou aux élections.

Concernant les honoraires pour les professions libérales (6226), frais d'actes et de contentieux liés aux prestations juridiques (6227) et rémunérations d'intermédiaires et honoraires divers en matière de services (6228), ils baissent eux aussi à 1 M€ (-85 K€ soit -7,8 %). Ces natures de dépenses intègrent des missions récurrentes, consultations juridiques mais aussi audits, prestations spécifiques dont la nature fait qu'elles ne sont pas forcément toutes reconduites d'un exercice sur l'autre ou qui ont été réduites totalement ou partiellement suite au confinement (ex : Fêtes du livre Jeunesse).

Les frais d'annonce et d'insertion (6231) à 0,187 M€ sont en progression (+21 K€ soit +12,5 %). Il s'agit d'annonces relatives aux postes à pourvoir, publications dans la presse et communications et consultations pour la mise en concurrence dans le cadre de marchés publics. Les annonces et communication ont été accrues dans le cadre de la prévention de la pandémie en cours.

En matière de fête et cérémonies (6232) et frais de réception (6257), l'évolution globale est la baisse de -0,7 M€ (-82,7 %) à 0,15 M€. Sont enregistrés sur ces postes, des événements spécifiques comme l'accueil de délégations, événements, cérémonies de vœux mais aussi les frais liés à l'organisation de la manifestation des Invites qui n'était pas prévue en 2020.

L'ensemble des dépenses de catalogues et imprimés (6236), publications (6237) et publicité, publications, relations publiques (6238) sont en baisse à 0,805 M€ (-14,5 % soit -137 K€). Ces dépenses recouvrent notamment la réalisation de programmes, affiches et visuels liés à des manifestations, de documents papiers ; l'impression des publications municipales, d'imprimés administratifs et les contrats de prestations conclus avec des organismes sportifs.

Les frais de transport de biens (6241), administratifs (6244), collectifs (6247) et de transports divers (6248) diminuent à 0,412 M€ (-226 K€ soit -35,4 %). Sont imputés sur ces articles, des déménagements ou les frais liés à la réintégration de locaux qui font l'objet de travaux de rénovation, comme les groupes scolaires mais aussi le plan de déplacement de la collectivité, le transport des élèves des groupes scolaires pour les activités extérieures ou du fait de la saturation de certains restaurants, les transports vers Chamagnieu des ALSH ou les séjours extérieurs et ceux liés à des manifestations.

Les frais de déplacement (6251) et missions (6256) diminuent de 56 à 22 K€ (soit -34 K€ et -60,7 %).

Les frais de télécommunications (6262) croissent de 10,6 K€ (soit +4,2 % à 0,264 M€) avec le recours aux réseaux dans le cadre du télétravail. Les frais d'affranchissement baissent à 0,199 M€ (-31,6 K€ soit -13,7%).

Les frais bancaires (627) sont en baisse conséquente de 38,6 % soit -8,2 K€ à 12,7 K€. C'est principalement la gratuité exceptionnelle du stationnement de surface de mars à juillet qui a limité les opérations de paiement par les usagers et donc des frais induits pour la ville.

Les prestations de gardiennage (6282) sont en baisse à 0,34 M€ (-72 K€ soit -17,4 %) avec l'absence de biennale des Invites. Une partie de la baisse a toutefois été compensée par des prestations de sécurisation liées en tout ou partie à la crise (sécurisation du centre de dépistage, hôtel de ville, bassins nautiques...).

Les prestations de nettoyage qui concernent l'entretien des locaux municipaux (6283) sont en hausse à 0,926 M€ (+0,14 M€ soit +18,01 %) avec des prestations de nettoyage renforcées des locaux de travail et des services restés ouverts au public (groupes scolaires, réseau de lecture publique...) et l'augmentation des surfaces liées aux équipements.

Les autres services extérieurs (6288) sont en baisse à 0,72 M€ (-0,276 M€ soit -27,7 %). L'absence d'organisation de la manifestation des Invites justifie une partie de l'évolution constatée.

Les taxes foncières (63512) augmentent de 35,4 K€ soit +9,4 % à 0,413 M€. C'est la conséquence des variations de patrimoine avec les acquisitions, cessions, constructions et démolitions immobilières réalisées.

L'évolution du chapitre 012, qui représente 62,61 % des dépenses réelles de fonctionnement, est de +3,58 % (soit une hausse de 2,69 M€). Les dépenses s'élevaient en 2019 à (75,07 M€). Cette évolution s'explique par l'impact des mesures nationales ou locales suivantes :

### **L'impact des mesures nationales :**

En 2020, il n'y a pas eu d'évolution du point d'indice, ni d'augmentation ou baisse de cotisations. En raison de la crise sanitaire, le CNFPT n'a pas prélevé la contribution qui lui est due pour les mois de novembre et décembre, soit une économie de 50 K€. L'organisation des élections municipales et métropolitaines a coûté 0,11 M€ à la collectivité.

### **L'impact des mesures locales :**

- évolution du Glissement Vieillesse Technicité (GVT), en 2020 il s'élève à 0,2 % (0,15 M€),
- la collectivité a versé 0,38 M€ de primes aux agents dans le cadre du Plan de Continuité de l'Activité et dans le cadre du Plan de Reprise de l'Activité consécutifs à la pandémie de Covid,
- créations de postes : l'année 2020 a été marquée par la création de 43 postes pour 7 postes supprimés soit une augmentation nette de 36 postes. Les créations concernent essentiellement la petite enfance avec l'ouverture de l'EAJE Helen Keller (20 postes), la direction éducation (8 postes) avec l'ouverture de 2 groupes scolaires, R Parks et S Veil, et la DGICV (8 postes), l'impact est de 1,1 M€.
- évolution des effectifs : en 2020 on constate aussi une consommation des enveloppes de remplacement à la hausse (+ 0,8 M€), sachant qu'un certain nombre d'agents vulnérables à la Covid, exerçant des fonctions non télétravaillables et absents ont dû être remplacés, une hausse du coût des apprentis (+45 K€), des emplois aidés (32 K€), et une baisse des emplois d'avenir (-0,25 M€) en raison de la fin du dispositif. Les dépenses budget du périscolaire quant à elles augmentent en raison de l'évolution de la population scolaire et du protocole sanitaire mis en place suite à la crise sanitaire.

### **Frais de fonctionnement des groupes d'élus (chapitre 656)**

**79 537,26 €**

Les communes de plus de 100 000 habitants, en vertu des dispositions de l'article L 2121-28 du Code Général des Collectivités territoriales ont la faculté de contribuer aux dépenses de fonctionnement des groupes d'élus. Ce chapitre enregistre les dépenses de personnel et les autres dépenses de fonctionnement (matériel, équipement, fournitures...) desdits groupes.

### **Autres charges de gestion courante (chapitre 65)**

**23 920 199,40 €**

Ce chapitre représente 19,26 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement et enregistre une hausse de 3,01 % comparé au compte administratif 2019 (23,22 M€). Il porte essentiellement sur des contributions aux organismes de regroupement (SYMALYM, ENM...), établissements publics comme le CCAS et les subventions de fonctionnement versées aux organismes de droit public ou privé comme les associations.

Les **contributions aux organismes de regroupement** (65548) passent de 3,9 M€ à 4,12 M€ (+5,64 % soit +0,22 M€). La contribution à l'ENM (3,59 M€) est en hausse par rapport à 2019 (+0,218 M€ soit +6,47 %) avec un apport lié à la crise. La contribution à l'Entente Interdépartementale pour la Démoustication (30,3 K€) progresse de 2 K€. La contribution au Symalim (409 K€) demeure stable ainsi que celle versée au syndicat intercommunal des PFIAL au titre de l'activité de reprise des concessions (93,7 K€).

Les **contributions aux écoles privées** augmentent de 1,216 M€ à 2,162 M€ soit +77,8 % (+0,946 M€). Les modalités de calcul de la contribution municipale aux frais de scolarisation des élèves villeurbannais varient selon les coûts de fonctionnement des équipements municipaux propres à la ville et de la fréquentation des établissements privés par des élèves villeurbannais. Cependant, la variation est essentiellement consécutive à une évolution législative. Celle-ci a imposé l'élargissement de la contribution concernant auparavant les seuls élèves des classes élémentaires, aux élèves des classes maternelles (+0,91 M€).

Les **subventions de fonctionnement aux organismes publics** (3,95 M€) sont en baisse de 0,4 M€ soit -9,2 %. La subvention d'équilibre au CCAS (3,49 M€ contre 3,93 M€ en 2019 (-11,1 % et -0,437 M€) est établie afin d'assurer l'équilibre des comptes de la structure au regard de son activité lors de l'exercice. La Caisse des Ecoles a perçu une subvention d'équilibre s'élevant à 0,364 M€ (+43 K€ soit +13,47 %). Les enveloppes de subventions versées aux autres organismes publics et notamment liées à des projets spécifiques sont en baisse à 96 K€ (-5,3 K€).

Les **subventions de fonctionnement aux organismes privés** s'élèvent à 12,656 M€ en baisse de -0,137 M€ (-1,07 %) par rapport à 2019 (12,79 M€). L'évolution concerne essentiellement par thématique :

- l'administration générale (-0,547 M€ à 0,52 M€ soit -51 %) avec un ajustement en 2020 des subventions au CCO suite à une subvention 2019 liée au développement de son projet l'Autre Soie, non reconduite cette année et le transfert de subventions vers des enveloppes relevant de la fonction associative,
- le sport, jeunesse et vie associative (+0,14 M€ à 4,02 M€ soit +3,6 %) avec la suppression de la subvention à la SAOS Asvel Basket (-0,36 M€) qui a permis de financer pour partie d'autres structures (Asvel Basket Féminin, VHA), et le transfert des subventions auparavant imputées sur l'enveloppe administration générale,
- en matière de développement économique, une aide à la SVU (+164 K€ à 0,61 M€ +35,5 %) dans le cadre du soutien à l'exonération de loyers commerciaux pendant la première phase de confinement et du management de centre-ville.

**Atténuation de produits (chapitre 014) 1 562 434,45 €**

Ce chapitre retrace essentiellement l'impact du Fond de Péréquation Inter Communal (FPIC). Il s'agit d'un prélèvement sur les recettes fiscales, calculé sur la richesse agrégée de l'ensemble composé de l'intercommunalité et des communes membres. Le montant global prélevé est redistribué au niveau national en fonction de la richesse relative des intercommunalités les unes par rapport aux autres. Les conditions posées par la loi ne rendent pas les communes et la Métropole de Lyon éligibles à ce fond. La contribution individuelle de la ville (1,562 M€) est en légère baisse (-0,9 %) par rapport à 2019. Le montant total prélevé en 2020 sur le territoire métropolitain est de 33,56 M€ (33,87 M€ en 2019) dont 19,57 M€ pour la Métropole et 13,98 M€ pour l'ensemble des communes membres.

**Charges financières (chapitre 66) 241 873,53 €**

Les charges financières correspondent aux intérêts de la dette, aux frais de ligne de trésorerie et frais divers liés aux contrats conclus. Ils sont en hausse (7,18 %) à 225 K€. La faiblesse des taux courts, négatifs, et les taux long terme, bas, des emprunts déjà conclus permettent de contenir le coût la dette. La qualité reconnue de la signature de la ville de Villeurbanne conduisent à un taux moyen de 0,68 % au 31/12/2020.

**Charges exceptionnelles (chapitre 67) 391 883,35 €**

Ce chapitre augmente fortement par rapport à 2019 (+0,18 M€ soit +86,6 %). Par le caractère exceptionnel des opérations qu'il retrace, ce chapitre peut subir des variations importantes d'un exercice à l'autre. Il en a été ainsi avec une aide exceptionnelle au PFIAL (0,15 M€), le soutien aux structures culturelles suite aux effets de la crise sanitaire (0,147 M€). Les autres dépenses ont concerné essentiellement les intérêts moratoires, les titres annulés sur exercice antérieur et d'autres charges exceptionnelles.

## **Les dépenses d'ordre de fonctionnement**

**Opérations d'ordre de transferts entre sections (chapitre 042) 12 062 882,90 €**

Le chapitre globalisé 042 regroupe les opérations d'ordre de transferts entre sections. Des recettes d'ordre d'un montant équivalent figurent au chapitre 040 en investissement. Les articles 675 et 676 enregistrent les opérations d'ordre liées aux cessions. Ils permettent respectivement de constater la sortie des biens (valeurs nettes comptables des immobilisations cédées (0,877 M€), ainsi que les différences positives (plus-values) sur réalisation de cessions (80 K€). Il enregistre aussi les dépenses d'ordre relatives aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles (11,1 M€).

## **Les recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement se sont élevées au total à 154 898 227,66 €. Elles se répartissent entre recettes réelles (154 194 378,60 €) et recettes d'ordre (703 849,06 €).

**Les recettes réelles de fonctionnement 154 194 378,60 €**

Recettes réelles fonctionnement	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Variation
<b>Produit des services 70</b>	11 977 480,82	9 129 215,80	-23,78%
<b>Impôts et taxes 73</b>	108 495 104,56	110 217 507,38	1,59%
<b>Dotations et participations 74</b>	32 222 349,33	32 837 090,72	1,91%
<b>Autres produits 75</b>	535 729,26	590 289,29	10,18%
<b>Atténuation de charges 013</b>	297 952,99	347 611,86	16,67%
<b>Produits financiers 76</b>	608,00	14,00	-97,70%
<b>Produits exceptionnels 77</b>	7 519 240,43	1 072 649,55	-85,73%
<b>TOTAL</b>	<b>161 048 465,39</b>	<b>154 194 378,60</b>	<b>-4,26%</b>

## Produits des services et du domaine (chapitre 70)

**9 129 215,80 €**

Ils représentent 5,92 % **des recettes réelles de fonctionnement** et sont en diminution de -23,78 % par rapport à 2019 (11,98 M€).

Il s'agit principalement des recettes suivantes :

- le produit issu de la vente des concessions dans les cimetières et des redevances funéraires pour un montant de 0,41 M€ qui décroît de -8,07 % par rapport à 2019 (0,446 M€). Il varie en fonction du nombre des acquisitions et renouvellements des concessions avec une évolution vers le choix de durées plus courtes. La crise a par ailleurs fortement perturbé le processus de renouvellement des concessions en empêchant l'information des attributaires de la fin de validité de celles-ci,
- le produit du stationnement et de la location de la voie publique pour un montant de 1,29 M€ en nette diminution (-32 %) par rapport à 2019 (1,9 M€) en lien avec la première période de confinement et la gratuité décidé sur une période allant de mi-mars jusqu'à fin Juillet,
- l'amende pour infraction au stationnement payant est devenue une redevance intitulée forfait de post-stationnement dont le produit est encaissé par la Métropole qui reverse à Villeurbanne le montant des frais inhérents aux actions de contrôle et de verbalisation réalisées par la police municipale en compensation (0,31 M€ imputé sur l'article 70384),
- les redevances d'occupation du domaine public chute de -46 % avec 0,58 M€ de recettes contre 1,08 M€ en 2019; elles concernent des secteurs fortement impactés par la crise sanitaire avec notamment la fermeture temporaire des marchés avec -44% (0,215 M€ en 2020 contre 0,49 M€ en 2019), l'exonération des terrasses avec un recul du produit de -94% (-0,116 M€) ainsi que la recul des droits perçus au titre des occupations pour chantiers de -24 % (-0,1 M€),
- les redevances perçues pour les différents équipements communaux loués à des tiers notamment le TNP, le théâtre de l'Iris pour un montant global de 0,855 M€ progressent de 3,6 % en 2020 (0,83 M€ en 2019) suite à l'application des indices de révision notamment,
- les redevances des abonnés de la MLIS et du Rize (30 K€) sont en retrait comparées à 2019 (41 K€),
- les redevances à caractère sportif connaissent une forte dégradation (-60,95 %), elles concernent essentiellement les entrées des piscines 0,164 M€ en 2020 contre 0,421 M€ en 2019 avec la forte baisse de la fréquentation en raison des périodes de fermeture et des ouvertures limitées imposées par la crise sanitaire,
- les redevances et droits à caractère social s'élèvent à 0,67 M€ (0,898 M€ en 2019) diminuent de -25,4 %, elles regroupent les participations versées au titre des services en charge de la petite enfance (crèche et halte-garderie), de la Jeunesse et de la Maison de Quartier des Brosses, le volume de ces recettes est fonction du tarif appliqué à l'usager selon ses conditions de ressources et de la fréquentation des équipements et activités fortement perturbée,
- les redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement sont également fortement impactées avec une baisse de -30,7 % pour 2,74 M€ de recettes contre 3,96 M€ en 2019 :
  - les recettes issues de la restauration scolaire pour un montant global de 2,14 M€ connaissent une dégradation de -32,5% soit un recul de -1,03 M€ (3,17 M€ de produit d'exploitation en 2019),
  - le produit des activités périscolaires diminuent de -32,4 % avec 0,48 M€ (0,71 M€ en 2019),
  - les recettes relatives aux classes découverte diminuent de -43,6 % avec 0,115 M€ en 2020 (0,204 M€ en 2019),
- les recettes de la mise en fourrière des véhicules gênants s'élèvent à 0,346 M€ en 2020 soit -14,6% (0,405 M€ en 2019),
- les locations diverses avec 0,54 M€ (0,69 M€ en 2019) relatives aux locations de gymnases, de lignes d'eau dans les piscines, des salles du CCVA, ... diminuent de -22,4 % entre 2020 et 2019,
- le remboursement des frais relatifs aux mises à disposition de personnel s'élève à 0,158 M€ au titre de la participation de la Métropole au financement de l'équipe projet politique de la ville,
- l'ensemble des autres remboursements de frais s'élève à 0,86 M€ en 2020 soit une évolution de 7% (0,8 M€ en 2019), regroupant des recettes aussi diverses que variables. Cela recoupe notamment les participations de la Métropole de Lyon au titre des conventions relatives à l'animation territoriale et au développement économique pour 40 K€, la convention de partenariat de la Ville avec la Maison Métropolitaine de l'Insertion et de l'Emploi, l'entretien des espaces publics du quartier du Tonkin pour un montant 0,56 M€ ainsi que les remboursements des frais relatifs aux fluides et à l'entretien de locaux mis à disposition de tiers pour 0,19 M€.

Les impôts et taxes représentent **71,48 % des recettes réelles de fonctionnement** et progressent de 1,59 % en 2020. Ce chapitre regroupe des recettes de plusieurs natures :

Le produit encaissé au titre des **contributions directes** (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties) s'élève à **86,84 M€** en 2020 contre 85,4 M€ en 2019. Cette somme inclut des rôles supplémentaires et complémentaires à hauteur de 1,25 M€ dont un rôle complémentaire de taxe d'habitation de 0,94 M€ qui est intervenu postérieurement à la notification des bases définitives 2020. L'administration fiscale a réalisé une mise à jour supplémentaire des bases car l'intégration des données relatives à la domiciliation issues des déclarations d'impôts sur le revenu n'avait pas pu être complètement finalisée.

Par rapport à l'exercice précédent, 0,88 M€ proviennent de la variation nominale des bases et -0,406 M€ de la variation physique des bases (constructions, améliorations et démolitions) cette dégradation résulte de la décroissance constatée de -2,47 % pour la TH, -0,44% pour la TFNB et de la hausse de +1,62 % pour la TFB sur les rôles principaux en lien avec les difficultés relatives à la mise à jour des bases par les services fiscaux.

Par ailleurs, 0,415 M€ de produit fiscal sont dus à la majoration de la part communale de taxe d'habitation sur les résidences secondaires instituée par une délibération du conseil municipal du 26 février 2015. Ce produit augmente de 18,4% en 2020. Cette surtaxe a été rehaussée à 36% en 2018 année de la diminution du taux de TH pour maintenir une contribution en valeur absolue égale à celle perçue antérieurement. Cette mesure n'est entrée en application qu'à partir de 2019 (année N+1). Toutefois, le produit de cette majoration reste fonction des rectifications de situation par les redevables ainsi qu'à la remise sur le marché locatif des biens vacants.

La Ville perçoit depuis le passage à la Taxe Professionnelle Unique (TPU) devenue Contribution Economique Territoriale (CET) deux participations de la Métropole de Lyon :

- **l'attribution de compensation** qui a pour vocation de compenser la différence entre le produit de taxe professionnelle transféré à la Métropole de Lyon par la Ville et le produit des impôts ménages perçu par la Métropole avant le passage en TPU. Cette somme est équivalente à celle perçue en 2019 soit **8,95 M€**, les derniers transferts de compétence ont été actés à la date du 1/1/2018.

- **la dotation de solidarité communautaire (DSC)** a été maintenue au même niveau qu'en 2018 puis rehaussée à **3 626 499 €**. La dotation est constituée initialement de 8 composantes :

- fractions péréquatrices (richesse communale, logement social, revenu, minimum de ressources),
- fractions non péréquatrices (développement économique, population),
- fractions d'ajustement (évolution encadrée et prélèvement gens du voyage).

Dans son courrier d'attribution de la DSC au titre de l'année 2019, la Métropole a informé les communes qu'un doublement de l'enveloppe globale était envisagé pour passer de 20 à 40 M€ sur 3 ans en refondant les critères de répartition actuels. Dans l'attente de cette évolution, le conseil de la Métropole a validé en 2019 une évolution à 27 M€ de l'enveloppe, répartie en fonction des évolutions démographiques communales ce qui avait représenté une recette supplémentaire de 0,8 M€ pour Villeurbanne. Cette dotation a été reconduite au même niveau en 2020 dans l'attente d'une remise à plat des critères de répartition en 2021.

Les principales autres taxes encaissées par la commune sont :

- **la taxe additionnelle aux droits de mutation** **8 518 182,03 €**

Cette recette a connu une chute en 2009 pour atteindre 3,2 M€ suite à la crise économique. Une reprise a conduit à un montant en 2011 de 5,57 M€ avant de connaître une nouvelle chute, 4,47 M€ en 2014. En 2017, avait été constaté un pic à 7,28 M€ puis un fléchissement à 6,83 M€ en 2018 avant un net rebond (+18,7 %) en 2019 (8,1 M€). Cette croissance se poursuit en 2020 de façon plus mesurée (+5,08 %). Cette taxe fluctuante, assise sur la cession des biens immobiliers, est fortement corrélée à l'activité du marché immobilier. Sa stabilité n'est donc pas garantie.

- **la taxe sur l'électricité** **2 280 104,07 €**

Cette taxe, acquittée par les consommateurs, est versée à la Ville par les distributeurs d'électricité via le SIGERLy. Basée sur la consommation d'électricité des redevables, elle évolue à la hausse de 4,62 %.

- **la taxe locale sur la publicité extérieure** **1 447,28 €**

Instituée par la loi de modernisation de l'économie d'août 2008 qui a amené une révision de l'assiette de taxation et des taux d'imposition, cette taxe s'est substituée à la taxe sur les affiches et enseignes. Une nouvelle grille tarifaire s'applique depuis 2019 avec pour effet de relever le tarif au m<sup>2</sup> de 5 € par an jusqu'en 2021, en application des articles L2333-9 et

suivants du CGCT. Les surfaces inférieures à 12 m<sup>2</sup> restent exonérées. Les recettes sont corrélées aux ouvertures et fermetures de commerces, à la dépose éventuelle d'enseignes ou la modification des installations et aux contrôles réalisés. Après une nette diminution de -18,4 % en 2018, on constatait une progression de +12,4% en 2019 à 235 K€. Le montant est quasi-nul pour 2020 en lien avec la décision exceptionnelle de ne pas appliquer cette taxation dans un contexte de dégradation de l'activité commerciale. Seul a été perçu un rattrapage relatif à 2019.

## **Dotations, subventions et participations (chapitre 74)**

**32 837 090,72 €**

Elles représentent 21,3 % **des recettes réelles de fonctionnement** et progressent de 1,91 %.

Les principales recettes du chapitre 74 correspondent aux dotations et compensations versées par l'État, dont la plupart relèvent de l'enveloppe normée. Globalement, les dotations de l'État, forfaitaire, de solidarité urbaine et de décentralisation hors compensations connaissent une légère baisse à -0,59 % (18,92 M€ en 2020 contre 19,03 M€ en 2019), avec une variation différenciée des diverses composantes :

### **- la dotation forfaitaire**

**13 494 151 €**

Cette dotation diminue de -3,2 % par rapport à 2019 (13,94 M€). Jusqu'en 2014, elle était constituée de quatre fractions (fraction de base calculée à partir du nombre d'habitants, fraction de superficie, fraction "complément de garantie", fraction relative à des compensations de taxe professionnelle). En 2015, ces quatre composantes ont été fondues en une seule. La dotation forfaitaire 2020 est établie sur la base du montant 2019 (13,94 M€) à laquelle s'additionne une part liée à la dynamique de la population (-0,17 M€) puis s'applique ensuite un écrêtement (-0,28 M€) destiné à maintenir l'enveloppe globale normée au même niveau.

### **- la dotation de solidarité urbaine (DSU)**

**4 966 638 €**

Après trois hausses consécutives de +15,2 % en 2017, +8,96 % en 2018 et +7,75 % en 2019 la progression continue en 2020 à hauteur de +7,2 %. La réforme de cette dotation à l'occasion de la loi de finances 2017 a diminué le nombre de communes éligibles et modifié les pondérations affectées aux différents critères de répartition. Ceci, en donnant un poids plus conséquent à la quote-part des revenus (25 contre 10 %) au détriment du potentiel financier (45 à 30 %) qu'auparavant permet à la ville de bénéficier des évolutions annuelles à la hausse de l'enveloppe à répartir entre communes.

### **- la dotation générale de décentralisation (DGD)**

**461 547 €**

La Ville a bénéficié de la participation destinée au financement des services communaux d'hygiène et de santé. Cette dotation reste stable d'une année sur l'autre.

Outre ces dotations, l'État verse à la Ville des allocations compensatrices visant à corriger les pertes de ressources résultant d'exonérations décidées par le législateur :

**- l'allocation compensatrice de taxe d'habitation** diminue l'incidence pour la ville des exonérations accordées par le législateur aux personnes de condition modeste. Elle est égale au produit des bases exonérées en 2019 multipliées par le taux de taxe d'habitation de 1991 et s'est élevée en 2020 à **4,83 M€** (+ 5,69 % par rapport à 2019). Cette recette a connu une forte volatilité lors des derniers exercices résultant des effets liés aux changements successifs du dispositif d'exonération de contribuables âgés sous conditions de revenus. En outre, la normalisation du taux d'abattement général à la base au taux maximum autorisé de 15 % contre environ 28 % jusqu'en 2017, a eu pour effet d'augmenter mécaniquement le montant de la base fiscale exonérée à compter de 2019.

**- l'allocation compensatrice de taxes foncières** concerne les exonérations accordées aux personnes de condition modeste et les immeubles situés en zone urbaine sensible. En 2020, la Ville a perçu **0,22 M€** (+20,3 % par rapport à 2019). Cette compensation est l'une des variables d'ajustement de l'enveloppe normée.

La Ville a reçu diverses **subventions et participations provenant essentiellement** :

- de l'État 1,31 M€ (-2,9 % par rapport à 2019) avec une diminution liée aux subventions emplois d'avenir (-0,17 M€). Les autres subventions portent principalement sur les actions en matière de politique de la Ville, de contrat éducatif local et le dispositif périscolaire avec le fond d'amorçage, et une aide provenant du Fond d'Urgence Quartiers solidaires dans le cadre de la crise sanitaire (68 K€),

- 7,24 M€ (6,76 M€ en 2019) en provenance de divers organismes. Une part prépondérante, 7,05 M€ provient de la caisse d'allocations familiales, environ 5,44 M€ dans le cadre du contrat enfance jeunesse et de la Prestation Sociale Unique liée aux fréquentations des crèches et 0,837 M€ dans le cadre de la Prestation de Service Ordinaire pour les ALSH ; à cela s'ajoutent 0,698 M€ d'aides exceptionnelles liées pour compenser partiellement les pertes liées au confinement. Il est à noter cependant que la CAF a continué à verser ses acomptes sur la base d'un fonctionnement normal conduisant de fait à un trop perçu qui sera régularisé en 2021.

## **Autres produits de gestion courante (chapitre 75)**

**590 289,29 €**

Ces produits, en hausse de 10,2 %, proviennent essentiellement de la location du patrimoine immobilier de la Ville. Ils représentent 0,38 % des recettes réelles de fonctionnement. Outre les évolutions indiciaires, l'augmentation s'explique par la perception sur 12 mois des loyers facturés à différents acteurs économiques (notamment Envie au 98 rue Hippolyte Kahn, Addbike, Doctinnovation au 59 cours de la République). A noter que 39 K€ sont issus de la cession à une société spécialisée dans le recyclage automobile des véhicules mis en fourrière et non récupérés par leur propriétaire à l'issue du délai légal.

### **Atténuations de charges (chapitre 013)**

**347 611,86 €**

Les recettes de ce chapitre évoluent à la hausse de 16,67 % par rapport à 2019 (0,298 M€) et constituent 0,23 % des recettes totales.

Elles portent sur les remboursements sur charges de la sécurité sociale (37 K€) au titre des arrêts maladie des personnels non titulaires mais enregistre aussi principalement les remboursements sur rémunération du personnel titulaire pour 0,311 M€ au titre de versements de la CPAM, de la caisse des écoles, d'instances collectrices de cotisation et des sinistres relevant du contrat d'assurance statutaire en lien avec la prise en charge de sinistres antérieurs à la fin du précédent contrat d'assurance sur le personnel.

### **Produits financiers (chapitre 76)**

**14 €**

Il s'agit de dividendes de parts sociales détenues auprès de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes.

### **Produits exceptionnels (chapitre 77)**

**1 072 649,55 €**

Ce chapitre qui représente 0,7 % des recettes réelles de fonctionnement, connaît une forte variation à la baisse de -85,73 % par rapport à 2019 (7,52 M€). Ceci s'explique par le caractère unique et évolutif de certaines recettes comptabilisées sur ce chapitre. Elles n'ont pas vocation à être réitérées d'un exercice sur l'autre. Il s'agit essentiellement des :

- produits de cessions d'immobilisations (bâtiments, terrains, véhicules...) pour 0,934 M€ (7,35 M€ en 2019) dont 0,5 M€ HT de terrains rue Léon Chomel cédés à la SERL dans le cadre de l'opération Zac Gratte-Ciel, 0,115 M€ au titre de la cession d'un terrain site rue Legay dans le cadre du projet « l'Autre Soie », 0,23 M€ pour 2 biens dans le cadre de l'opération de revitalisation CRAC Tolstoï,
- produits exceptionnels divers, 87 K€ (pénalités de retard, indemnités de contentieux, retenues de garantie, remboursements suite à sinistre, mandats annulés...).

### **Recettes d'ordre de fonctionnement**

#### **Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)**

**703 849,06 €**

Il s'agit d'une part, de reprises de subventions perçues pour la réalisation d'immobilisation qui doivent être amorties (0,679 M€) et d'autre part, de moins-values sur cessions d'immobilisations (24,4 K€). La contrepartie est une dépense d'ordre équivalente enregistrée au chapitre 040 en section d'investissement.

Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL, Maire, sort de la salle et ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité d'approuver le compte administratif 2020 de la ville de Villeurbanne, le maire étant sorti de la salle au moment du vote..

*Certifiée exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 31 mars 2021 et de la réception en Préfecture le 31 mars 2021*  
identifiant de l'acte :

Cédric Van Styvendael  
Maire de Villeurbanne